

APAA

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
DE L'AIRE ET DE SES AFFLUENTS

APAA

Case postale. CH - 1232 CONFIGNON
253 rte de Ravoire F-74160 FEIGERES c/o J. Zoller
cep 12-10025-2 / Crédit Agricole St-Julien n° 34168508050

INFO-MEMBRES N° 11 - AVRIL 1995

*Compte rendu de
l'Assemblée
Générale du
17 novembre 1994 :*

Notre AG a eu lieu en novembre, à Confignon, en présence d'une trentaine de membres.

Le président de l'APAA a résumé le travail effectué en 1994 sur chaque dossier : Autoroute A40, Belle-Cour (Onex), l'étude franco-suisse de revalorisation, Suiss-expo 2001, dépôts de gravats à Feigères, etc.

Il se trouve que plusieurs de ces dossiers en suspend ont trouvé leur épilogue ces derniers jours (voir plus bas).

Une délégation de Saint-Julien est intervenue dans le but de mieux connaître la problématique de l'Aire sur la commune, cela en prévision des élections municipales. Après les différents rapports, l'AG s'est terminée autour d'une verrée qui, comme à chaque fois, a permis que les membres français et suisses se retrouvent. Soirée tout à fait sympathique!

1995, l'année de tous les projets ...

En ce printemps 1995, l'APAA a entrepris plusieurs actions dans différentes directions.

Nous avons réactualisé et imprimé un nouveau papillon dont vous trouverez ci-joint un exemplaire. Il nous sera utile pour une nouvelle campagne d'adhésions qui devrait permettre de renforcer notre comité qui manque en particulier de membres français. Si

vous êtes intéressé à venir nous rejoindre au comité, n'hésitez pas à nous faire signe à l'une de nos deux adresses. De plus nous comptons sur chacun d'entre vous pour diffuser ce papillon. D'autres exemplaires sont à disposition.

D'autre part, dans le cadre de l'année européenne de l'environnement, nous organisons un concours de dessin destiné aux

élèves, de 8 à 12 ans, des écoles du bassin versant sur le thème de la rivière. Ce concours, qui doit se dérouler en mai et juin sera doté de prix par classe. Nous cherchons encore des sponsors qui seraient intéressés à participer à cette action de sensibilisation auprès des enfants de la région et à financer les prix. Nous espérons pouvoir offrir comme premiers prix des excursions à la maison du Semnoz, jardin botanique d'altitude.

Toujours dans le même cadre (année européenne de l'environnement), c'est le département fédéral de l'environnement qui organise un concours sur le thème "Davantage de verdure devant notre porte" doté de 50'000 fr. L'APAA a choisi d'y participer avec un projet de revalorisation des méandres de l'Aire et la création d'une zone protégée entre Lully et l'autoroute, sur le site qui était prévu pour l'Expo 2001. Berne dispose d'un crédit de 3,75 millions pour des réalisations primées.

Enfin, l'APAA a accepté la proposition de la FRAPNA d'engager un chômeur sous contrat emploi-solidarité (CES). Cette personne assumera 20 heures de travail pour le compte de l'APAA et de l'APEF (association pour la protection de l'environnement de Feigères).

Son cahier des charges comprendra :

- L'inventaire des chemins pédestres avec des propositions pour relier la Plaine de l'Aire au Mont-Sion et au Salève.
- L'établissement d'un dossier de photos des sites protégés.

- Un suivi des rejets jugés suspects par l'étude franco-suisse de revitalisation.
- Une aide pour nos travaux de bureau, prise de p.v., etc.
- L'organisation d'une expo itinérante faite avec les dessins du concours (si des communes sont intéressées, elles peuvent nous contacter).

Le financement de l'APAA est actuellement assuré par les cotisations des membres. Pour tous ces projets qui vont occasionner des frais, nous avons sollicité les communes qui, pour certaines, ont déjà répondu par un versement. Ce sont les communes de Confignon, d'Onex, de Perly et de Bardonnex (laquelle a été particulièrement généreuse). Nous tenons à les remercier toutes pour leur soutien encourageant.

Ainsi nous pourrons assurer plus sereinement les frais inhérents à ces projets et nous continuons d'espérer la réponse positive d'autres communes.

C'est pourquoi vous trouverez aussi dans cet envoi un bulletin de versement pour honorer votre cotisation 1995, qui est toujours maintenue à 20 FrS. La cotisation française a été adaptée au change et est désormais de 80 FF. Pour la régler, un compte bancaire a été ouvert au Crédit Agricole de Saint-Julien, compte n° 34168508050.

Nous vous remercions d'avance pour votre participation !

Etude franco-suisse de revalorisation

Une présentation de l'avancement de l'étude a été faite en janvier 1995 aux associations. Les conclusions générales font ressortir, outre la mauvaise qualité de l'Aire, celle médiocre de la Drize, tant du point de vue biologique, sanitaire, que de l'aménagement du territoire.

La charge polluante de ces rivières est trop grande pour faire confiance aux capacités auto-épuratives des milieux. Du plus, il est à craindre des risques d'inondations et d'érosion

certaines si les surfaces à bâtir prévues aux POS (Plan d'occupation du sol) le sont réellement.

Nous avons noté avec satisfaction que la qualité des affluents français de l'Aire est globalement bonne.

Actuellement des objectifs ont été fixés de façon à avoir une première évaluation des coûts.

Parmi les mesures retenues actuellement, certaines devront être réalisées de toute façon.

Par exemple la construction du système séparatif partout, et le contrôle des zones déjà transformées où subsistent encore de mauvais raccordements !

La politique à suivre pour les STEP n'est pas encore définie. L'étude oscille entre une adaptation des STEP existantes pour obtenir des rejets compatibles avec le milieu et leur raccordement à l'usine d'Aire.

Dans les deux cas, des mesures techniques devront être étudiées pour assurer des débits minima lors de l'étiage et assurer une dilution convenable. L'objectif est fixé à 20 litres/seconde.

L'étude propose une série d'aménagements: une modification des lois sur les pompes, l'aménagement et l'entretien du lit et des berges, la mise en place d'une alimentation en

eau potable de la région du Salève qui soit indépendante des sources.

On constate donc que des propositions sont avancées. La question primordiale (et non résolue!) reste le financement des travaux. Les communes sont-elles prêtes à investir ? (voir aussi dans "nouvelles brèves" : le prix de l'eau).

Si l'on se réfère au contrat-rivière de l'Arve, nous savons qu'il n'est toujours pas signé, en partie à cause des communes riveraines qui se font "tirer l'oreille" et qui rechignent jusqu'alors à investir dans la protection de l'Arve ! (cf. Michel Causse "Extension" 31.1.95)

Après deux ans de travail, le schéma d'aménagement de la Dranse pour améliorer la qualité des eaux a dû être abandonné parce que les maires refusent de payer. (cf. Sylvie Tanette "Tribune de Genève, 20.2.95).

Autoroute A 41 : grosse déception... suivie d'une belle victoire !

Contre toute attente, le ministre des transports M. Bernard Bosson, député-maire d'Annecy avait décidé, en janvier, de transmettre au Conseil d'Etat français (la plus haute autorité de recours de l'Etat), pour approbation, la variante "P" dite des 4 maires, pourtant si contestée par de nombreuses associations.

Lors de l'enquête publique de juin 1994, deux variantes étaient présentées pour le tronçon compris entre Saint-Julien et le Mont-Sion.

L'APAA a travaillé en étroite collaboration avec les trois associations françaises de protection de l'environnement (APEF, ADPIMS et AIDEPCB) pour soutenir la variante "B".

Du point de vue de nos associations, le tracé "P" était très dommageable pour l'environnement, catastrophique pour le vallon de la Folle et son nant, ce qui fut confirmé par la conclusion de l'enquête publique.

De plus, cette décision se trouvait en complète contradiction avec les efforts consentis par l'étude transfrontalière de revalorisation du bassin versant de l'Aire.

C'est pourquoi nous avons sollicité l'appui de M. Claude HAEGI afin qu'il intervienne auprès du Conseil d'Etat français contre le tracé "P" et pour lui faire part des projets franco-genevois de sauvetage de l'Aire. La Coordination Rivière avait aussi appuyé cette démarche officiellement.

Parallèlement, nous avons été cosignataires de toutes les démarches similaires en France faites par les associations françaises.

Nous remercions M. Claude Haegi pour le soutien sans équivoque qu'il a transmis au préfet de Haute-Savoie M. MORIN.

Nous venons d'apprendre par la presse (Tribune de Genève du 10 avril) que le Conseil

d'Etat français a accepté la déclaration d'utilité publique mais a refusé de suivre la requête du ministre Bernard BOSSON (tracé "P"). Il demande que soit respecté l'avis de la commission d'enquête, contre la position des maires. C'est donc le tracé le plus respectueux

de la Folle et des zones habitées qui a été choisi définitivement. Bravo à l'APEF qui peut fêter cette victoire car elle a été la cheville ouvrière de cette longue mobilisation à laquelle toutes les autres associations ont associé leur force.

Nouvelles brèves

- *Brochure "Environnement de Confignon : un bilan"*

La commune de Confignon a publié à l'intention de chaque foyer une brochure sur l'état de l'environnement de la commune où il est fait une large place à l'Aire.

Si les lignes d'action que l'APAA défend depuis sa création sont toutes largement reprises, il n'est fait mention de notre association qu'une seule et unique fois ... dans la bibliographie.

C'est faire bien peu de cas de tous les habitants de la commune, et ils sont nombreux, qui soutiennent l'action de l'APAA depuis plus de 5 ans.

- *Une autre victoire pour l'APAA et l'APEF:*

Le projet de combler le nant de Feigères (La Folle) avec des gravats de la salle des fêtes de Saint-Julien est abandonné! Il était prévu, en aval de Feigères, de rehausser d'environ 1 mètre le lit de la Folle, sur 200 mètres de longueur, pour éviter l'érosion des berges! Après l'intervention énergique et furieuse de l'APAA et de l'APEF auprès de la commune de Feigères et du SIVOM de Saint-Julien, nous avons obtenu que les gravats entreposés sur le bord soient débarrassés et qu'un nouveau projet d'enrochements soit choisi. Celui-ci, en évitant l'abattage d'arbres et des gros travaux mutilants, est beaucoup plus respectueux de la rivière. Merci à la commune de Feigères d'avoir pris en compte nos remarques!

- *Le prix de l'eau*

A propos de l'aimable paradoxe qui veut que Genève distribue de l'eau potable bon marché, et possède des rivières très polluées, il nous paraît intéressant de rappeler que les SIG facturent l'eau à 1,77 FrS/m³ pour l'année 1995 (comme un m³ équivaut à 1000 litres, cela met le prix du litre à 0,177 ct). Par comparaison, cette eau est facturée 3,50 FrS/m³ à Zürich (valeur 1993 à réactualiser) et, plus près de nous, jusqu'à 5,50 FrS/m³ dans le Pays de Gex (Péron) !

Le prix de l'eau à Genève se décompose en une taxe SIG (1,06 FrS/m³ en 1995) et une taxe d'épuration de 0,71 FrS/m³ décidée par arrêté du Conseil d'Etat. Dans la mesure où il se consomme bon an mal an 65 millions de m³ d'eau à Genève, une augmentation de 1.- FrS/m³ de la taxe d'épuration rapporterait près de 65 millions de FrS par année à l'Etat ! Largement de quoi financer des programmes d'action franco-genevois pour enfin sauver nos rivières communes.... Mais encore faut-il avoir le sens des responsabilités pour léguer aux générations futures un environnement restauré, et donc être animé par une volonté politique sans faille.

(texte tiré du bulletin n° 11 de l'Association genevoise des sociétés de pêche)

* * * * *